



Parent-thèse

École Saint-Jean-Baptiste

<http://cscapitale-ecole-st-jean-baptiste.ca/>

Thème de l'année : Ta différence fait toute la différence !

**RESPECT
ENGAGEMENT
COOPÉRATION**

BULLETIN D'INFORMATION AUX PARENTS

17 OCTOBRE 2017

N° 2

Chers parents,

Ça y est, l'année scolaire est bel et bien amorcée, avec ses mille et un projets qui se préparent quotidiennement du côté de l'équipe-école pour stimuler, intéresser, donner goût à vos enfants d'apprendre, piquer leur curiosité, développer leur sentiment d'appartenance à cette belle école qu'est la leur: Fête de la rentrée, participation à la journée Park(ing)day, chanson collective pour les Journées de la culture, projet collectif artistique d'embellissement des portes de l'école, élections pour la mise en place du comité de vie étudiante, auditions pour le Rock band, visites de musées, bibliothèques, sites historiques, accueil des Violons du Roy à l'école, participation à des compétitions locales et régionales de course et de cross-country et activités variées du service de garde lors des mercredis p.m. et des journées pédagogiques. Ce sont 320 élèves inscrits dans notre établissement cette année qui fourmillent depuis presque deux mois au rythme de ces différents projets et activités. Et combien d'autres à venir!

Catherine Gélinau, directrice

ABSENCE ET RETARD DES ÉLÈVES



Bien vouloir nous aviser rapidement de l'absence de votre enfant en laissant un message en tout temps au secrétariat. La

justification doit se faire avant 8 h pour une absence le matin et avant 13 h pour une absence l'après-midi.

Lors d'un retard, pour des raisons de sécurité, il est important d'aviser le secrétariat de l'heure d'arrivée de votre enfant et de vous assurer qu'il se présente au secrétariat avant d'aller en classe.

Pour joindre le secrétariat : (418) 686-4040, poste 4041

MALADIES INFECTIEUSES



En cas de maladie infectieuse, il est important d'en aviser le secrétariat rapidement.

Lorsqu'il y a déclaration d'une maladie infectieuse pour un élève dans une classe en particulier, un mémo destiné aux parents sera affiché sur le babillard identifié « santé », près du service de garde, de façon à ce que vous puissiez prendre vos précautions (ex.: lavages de mains plus fréquents). Un courriel sera acheminé seulement aux parents du groupe concerné.

Cependant, selon le nombre de cas déclarés, nous pourrions prendre la décision d'aviser l'ensemble des parents par un communiqué.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Dans l'intention de s'assurer de la sécurité des élèves, toutes les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Tout visiteur doit s'identifier et se rendre directement au secrétariat. Je vous rappelle que **la circulation dans l'école est interdite sur les heures de classe, et ce, jusqu'à 15 h 40.** Nous demandons aux enfants de circuler par la porte arrière aux entrées et aux sorties des classes. Les parents qui viennent chercher leur enfant au service de garde ou à la fin des classes doivent attendre à l'arrière de l'école. Pendant les heures de classe, afin d'assurer une meilleure sécurité à l'école, il n'est pas possible d'entrer par la porte arrière; il est alors essentiel de passer par la porte avant (rue Saint-Jean) et de vous adresser au secrétariat.

De plus, lors des heures de service de garde, nous demandons votre collaboration sur deux aspects :

- **Ne pas entrer dans les classes déverrouillées.** Les objets oubliés par votre enfant dans sa classe devront être récupérés le lendemain.
- Nous aider à faire respecter la règle de vie de notre école **« en dehors des heures de classe, je circule calmement »** (et à voix basse), par respect et considération pour les membres du personnel travaillant dans leur local en fin de journée.

PROCÉDURE INTEMPÉRIES



Vous êtes invités à consulter le document en annexe de cette édition du Parent-thèse concernant le protocole établi lors de fermeture des établissements en cas d'intempérie ou de force majeure.

PRÉVENTION DES INCENDIES



L'école dispose d'une procédure d'évacuation en cas d'urgence ou d'incendie. Celle-ci permet, tant pour le personnel de l'école que pour les élèves, de mieux réagir en cas d'évacuation. Nous avons procédé, le 12 octobre dernier, à un exercice d'évacuation. La date n'était pas connue à l'avance de façon à mieux évaluer la réaction des enfants et de l'ensemble du personnel pendant l'évacuation.



FÊTE DE L'HALLOWEEN

Nous invitons tous les élèves à se costumer le 31 octobre, et ce, dès le matin. **Nous rappelons aux enfants qu'il est important d'éviter tout costume qui représente la violence ou qui peut être dangereux dans les déplacements.** Les costumes doivent être sécuritaires et permettre à votre enfant de réaliser avec aisance toutes les activités qu'il fait normalement. À titre d'exemple, sont défendus les masques et les costumes longs ou qui traînent par terre.

Le personnel de l'école attendra vos petits monstres, princesses et fantômes pour vivre la fête de l'Halloween...

REMISE DU 1^{ER} BULLETIN

Les rencontres de parents pour la remise du 1^{er} bulletin auront lieu les 15 et 16 novembre prochains. Votre présence est essentielle afin de suivre adéquatement le cheminement de votre enfant. Vous recevrez une communication à cet effet autour du 1^{er} novembre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

L'assemblée générale des parents a eu lieu le 6 septembre dernier. Une quarantaine de parents ont assisté à cette rencontre.

Plusieurs informations importantes ont été présentées, notamment :

- le rapport annuel du conseil d'établissement;
- un aperçu des projets vécus à l'école cette année.

C'est également lors de cette soirée qu'a été élue Mme Sarah Arnal, laquelle se joindra cette année aux quatre autres parents constituant le conseil d'établissement. Mmes Ann Fournier et Audrey Jolicoeur ont quant à elles été élues à titre de parents substitués. Nous tenons à les féliciter et à leur souhaiter satisfaction à établir avec nous les grandes orientations éducatives de notre école. Félicitations!

L'assemblée générale des parents a finalement mis en place, le 6 septembre dernier, l'Organisme de participation de parents (OPP) constitué de 8 parents, auxquels s'ajoutent deux parents du conseil d'établissement. Bravo pour l'implication de ces parents! ☺

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le premier conseil d'établissement a eu lieu le 3 octobre dernier. Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver les ordres du jour et les procès-verbaux des rencontres sur le site Internet de l'école :

<http://cscapitale-ecole-st-jean-baptiste.ca/>

Parents siégeant sur le conseil d'établissement :

Sarah Arnal
Michael Barbieux
Marc Bérubé
François Blay-Martel (président)
Karine Trudel (représentante au comité de parents de la Commission scolaire)
Ann Fournier (substitut)
Audrey Jolicoeur (substitut)

Dates des rencontres du CÉ pour 2017-2018 :

3 octobre
23 novembre
1^{er} mars
19 avril
31 mai
20 juin

UN MOT DE L'OPP

La première rencontre de l'Organisme de participation de parents a eu lieu le 12 octobre dernier. L'embellissement du parc-école (financement et conception) et la mise en place d'une banque de parents bénévoles pouvant s'impliquer dans différentes activités de l'école seront les chantiers prioritaires de l'OPP cette année. Vous êtes invités à communiquer avec l'un des membres parents de l'OPP pour toutes questions ou propositions d'activités, projets, etc. Un espace prévu à cet effet sera mis en place dans les prochains jours près du service de garde.

Parents siégeant sur l'OPP :

Aline Charles
Geneviève Demers (présidente)
Cathy Desrochers
Jean-François Duval
Pascale Guéricolas
Jessica Richards-Ludgate
Alexandre Sauvaire
Cécile Testud
François Blay-Martel (président CÉ)
Marc Bérubé (parent CÉ)

Dates des rencontres de l'OPP pour 2017-2018 :

12 octobre
13 novembre
12 février
9 avril
14 mai
4 juin

Nous vous informons que les ordres du jour et les procès-verbaux des rencontres de

l'OPP seront aussi déposés sur le site Internet de l'école.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES



L'atelier de musique **Armonia** offre aux enfants de l'école, depuis plusieurs années, la possibilité de suivre des cours de musique après les heures de classe dans nos locaux. Les leçons sont animées par une équipe de professeurs formés au Conservatoire et à l'Université Laval. Les instruments enseignés sont le piano, la guitare, le violon et le violoncelle.

Des places sont encore disponibles pour cette année. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Mme Anne-Marie Forest à l'adresse courriel ou au numéro de téléphone suivants :

armonia-atelierdemusique@sympatico.ca
(418) 692-2650

PARENTS BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Comme chaque début d'année, nous sommes à la recherche de parents bénévoles pour la bibliothèque. Votre implication est importante pour notre école et elle peut se manifester de différentes façons. La bibliothèque est accessible de 8 h 30 à 18 h afin de vous donner le plus de choix possible en matière d'horaire.

Vous pouvez venir périodiquement ou aléatoirement afin de participer, que ce soit au niveau du rangement, de la réparation ou la mise en lumière des livres selon les thèmes de l'année. Nous sommes assez souples afin de vous donner la chance de nous aider.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec M. Michel Lapointe soit par téléphone (par le biais du

secrétariat) ou par courriel à l'adresse suivante :

lapointe.michel@cscapitale.qc.ca

Merci de nous aider à donner aux enfants une bibliothèque stimulante et chaleureuse.

DATES À RETENIR

24 octobre- Vaccination

31 octobre- Halloween

10 novembre- Assermentation des élèves élus au comité de la vie étudiante

13 novembre- Rencontre de l'Organisme de participation de parents (OPP)

15-16 novembre- Remise du 1^{er} bulletin

16-17 novembre- Journées pédagogiques

20 au 24 novembre- Semaine des professionnels et professionnelles de l'éducation (psychologue, orthophoniste)

23 novembre- Conseil d'établissement

PROCHAINE PARUTION DU PARENT-THÈSE :

28 NOVEMBRE 2017

**MESSAGE À TOUS LES PARENTS
ET AUX ÉLÈVES DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE FORMATION GÉNÉRALE**

Fermeture des établissements en cas d'intempérie ou de force majeure

L'hiver sera bientôt là et sollicitera davantage notre attention concernant certaines conditions climatiques ou cas de force majeure (panne d'électricité, panne de chauffage, bris d'aqueduc, etc.). À l'occasion, il se pourrait que nous devions prendre la décision de fermer nos établissements.

Des prévisions météorologiques annonçant une chute de neige n'indiquent pas nécessairement une fermeture. De plus, si les élèves sont déjà en classes et que les conditions climatiques se détériorent, il est **plutôt rare** que les établissements ferment en cours de journée puisque la sécurité des élèves n'est pas compromise. Voici les principaux critères analysés pour une fermeture :

- la quantité de neige attendue, l'accumulation rapide et la durée des précipitations
- la vitesse des vents qui pourrait limiter la visibilité
- les conditions routières et piétonnières
- un refroidissement éolien extrême qui cause des problèmes mécaniques aux transporteurs scolaires
- la combinaison de conditions hivernales difficiles comme la pluie verglaçante qui entraîne des pannes électriques ou des conditions piétonnières dangereuses.

Nouveauté cette année, lorsque des alertes météo de tempêtes hivernales seront émises par Environnement Canada, quelle que soit la décision de fermer ou de maintenir les activités des établissements, l'information sera communiquée vers 6 h sur le site web et sur la page Facebook de la Commission scolaire.

DANS TOUS LES CAS, LA DÉCISION PRISE VISE À ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES.

Lorsque la décision de fermer les établissements est prise **avant le début des classes**, les services de garde sont également fermés. Lorsque la décision de fermer les établissements est prise **en cours de journée**, les services de garde demeurent ouverts selon les modalités établies par chaque service de garde.

IMPORTANT : lorsque la décision de fermer est prise **en cours de journée**, **VOUS DEVEZ PRÉVOIR LE LIEU OÙ VOTRE ENFANT DOIT SE RENDRE ET L'INFORMER EN CONSÉQUENCE.**

EN CAS D'INTEMPÉRIE, MÊME SI LA COMMISSION SCOLAIRE N'ANNONCE PAS LA FERMETURE DE SES ÉTABLISSEMENTS, NOUS RAPPELONS QU'IL APPARTIENT AUX PARENTS, S'ILS JUGENT QUE TOUTES LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ NE SONT PAS PRÉSENTES, DE GARDER L'ENFANT À LA MAISON.

DIFFUSION DE L'INFORMATION :

- Page Facebook de la *Commission scolaire de la Capitale* 
- Sur la page d'accueil du site Internet cscapitale.qc.ca ainsi que sur la réponse automatique du système téléphonique de la commission scolaire au **418 686-4040**.
- **Médias** : stations radiophoniques et stations de télévision locales

LORS D'UNE FERMETURE :

- Avant le début des classes : L'information est diffusée **vers 6 h**.
- En cours d'avant-midi : L'information est diffusée **entre 9 h et 9 h 30**.
- En cours d'après-midi : L'information est diffusée **entre 13 h 45 et 14 h**.

La décision de fermer les établissements s'applique également aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle pour la plage horaire de jour. Pour la plage horaire du soir, un autre avis sera communiqué aux médias à 14 h.

S'il y a fermeture en cours de journée, le personnel du service du transport scolaire et tout autre personnel requis assureront la sécurité des élèves.



RICHARD VALLÉE CPA AUDITEUR, CA,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES

